



Région
Hauts-de-France

Le Président

Réf : DTR-2020-002017

Dossier suivi par : Caroline CARTIER

Tél : +33374271511

Mail : caroline.cartier@hautsdefrance.fr

Commission Nationale du Débat Public
A l'attention des garants du projet ROISSY –
PICARDIE :
Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC
Monsieur Floran AUGAGNEUR
Monsieur Michel RIOU
244 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Lille, le **18 FEV. 2020**

Objet : Contribution de la Région Hauts-de-France à la concertation pour le projet Roissy-Picardie.

Madame, Messieurs les garants,

Dans le cadre de la concertation du projet Roissy-Picardie, nous tenons à exprimer de nouveau l'importance du projet pour la Région Hauts-de-France, projet qui répond aux enjeux majeurs de nos territoires et qui sont traduits dans le SRADDET, notre document de planification stratégique en cours d'approbation.

En matière de développement de l'activité et de l'emploi, la réalisation du barreau Creil-Roissy permet **d'assurer les besoins de déplacements et de développement économique des bassins de vie du sud de la Région**. Le projet contribue à favoriser l'accès à l'emploi d'un grand nombre d'habitants de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne via Compiègne vers Noyon, Tergnier et Saint Quentin. L'influence du pôle économique du Grand Roissy est très large : 27 000 actifs picards travaillent sur la zone du Grand Roissy, dont 19 000 résident dans les secteurs directement concernés par le projet Roissy-Picardie tandis que près de 1 100 personnes viennent du Grand Roissy vers le sud des Hauts-de-France quotidiennement. Les perspectives de développement de l'emploi autour de Roissy permettent d'anticiper la croissance des flux entre le Grand Roissy et le sud de la Région : on estime que 25 000 actifs des Hauts-de-France travailleront sur le pôle de Roissy en 2020 et 34 000 en 2030. De même, le renforcement des liaisons rapides vers l'Île-de-France permettra de dynamiser les différentes zones d'activité et la compétitivité économique du sud de l'Oise ainsi que de polariser le développement économique autour des pôles gares.

En matière d'ouverture de la Région et de connexion aux dynamiques du Nord-Ouest Européen, le projet Roissy-Picardie, en reliant directement les territoires jusqu'à Amiens au réseau à grande vitesse, vise à améliorer l'accessibilité des grandes villes du versant sud aux grandes métropoles européennes. Il permet d'améliorer la desserte en transports en commun du pôle de Roissy et **d'ouvrir un nouvel accès ferroviaire en Île-de-France**, ce qui répond à l'objectif de désaturation de la gare de Paris-Nord. Il encourage fortement l'intermodalité fer/avion et renforce l'attractivité touristique de la Région.

En matière de mobilité durable, la réalisation du barreau Creil-Roissy représente une alternative forte à l'augmentation des trafics routiers et de la saturation des réseaux, à l'augmentation des coûts des transports individuels tout en permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre et la pollution qui en résulte.



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

L'amélioration des dessertes TER par la division par 3 des temps de trajet et la mise en place de nouvelles dessertes à Grande Vitesse vers Amiens et Creil permet de rendre attractif le mode ferroviaire et de renforcer sa compétitivité par rapport au mode routier. Ces enjeux de report modal sont particulièrement stratégiques dans une vision de décarbonation des modes de transports et de facilitation des mobilités du quotidien.

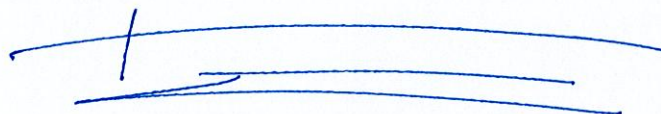
Les études de trafic réalisées jusqu'à maintenant montrent que près de 13 800 usagers/jour utiliseraient la liaison nouvelle dont 75% pour des déplacements à courte distance (domicile-travail) avec un effet accru au moment de la mise en service du Grand Paris Express. Parmi ceux-ci, on estime entre 35% et 40% les habitants du Val d'Oise.

Par ailleurs il nous semble indispensable que ce projet respecte les corridors écologiques et leurs continuités. La Région a identifié via une cartographie annexée au SRADDET les principaux corridors à préserver. La forêt de Chantilly et plus particulièrement le secteur compris entre Coye-la-Forêt / Orry-la-Ville et le sud du département est identifié comme une « zone à enjeu d'identification de corridors boisés » au sein de l'un des réservoirs de biodiversité de la trame verte régionale.

La Région souhaiterait voir intégrer la réalisation d'un ouvrage de franchissement spécifique pour la faune entre la gare d'Orry-la-Ville et le point d'arrêt de la Borne Blanche.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs les garants, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,



Xavier BERTRAND

Pièces jointes :

- Synthèse des enjeux de la Région
- Analyse des temps de trajets ferroviaires et routiers